  

5, rue Dubois 1, rue Saint Nizier

69002 – Lyon 69002 - Lyon

Monsieur Gérard Collomb

Maire de Lyon

Place de la Comédie

69001 Lyon

Lyon, le 16 janvier 2020

**Objet** : Usages indésirables de la place Saint Nizier,

Monsieur le Maire,

Nos deux associations vous ont déjà fait part à plusieurs reprises de leur opposition aux aménagements tels qu’ils ont été réalisés place Saint Nizier. Il apparaît maintenant des usages indésirables de la place et vous trouverez en annexe des photos sur la réalité des faits.

L’implantation de rampes « PMR » parallèles à la voirie facilite l’accès des terre-pleins aux motos qui les utilisent comme parking.

Les « skateurs » sautent dessus les bancs en prenant parfois leur élan rue Paul Chenavard. Ces usages nuisent à la qualité des lieux et à la tranquillité des habitants qui se plaignent du bruit occasionné.

La réduction de vitesse attendue des modifications de voirie ne sont pas atteintes notamment pout les «2 roues ».

Nous vous demandons de prendre les mesures qui s’imposent dans les meilleurs délais tant sur le plan réglementaire que technique. Une vidéo surveillance devrait être un des éléments de solution.

Nous vous rappelons notre courrier du 9 juillet 2019 adressé au Président de la Métropole et à vous-même par laquelle nous demandions les dispositions prises pour le stationnement des convois funéraires. Nous n’avons à ce jour reçu aucune réponse à ce sujet de la part des deux collectivités.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon procède actuellement à l’aménagement de la place d’Albon et il convient que celui-ci ne facilite pas les mêmes usages indésirables. C’est la raison pour laquelle Monsieur le Président de la Métropole est en copie de ce courrier.

Comptant sur votre réponse, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Maire, l’expression de notre considération distinguée.

Le Président du CIL Centre Presqu’île Le Président des Amis de l’Eglise Saint Nizier

Bernard Colombaud Philippe Jaeger

Copie

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon

Madame la Maire du 1er arrondissement

Monsieur le Maire du 2ème arrondissement